

**Formation  
ouverte à  
l'extérieur**

**Actes professionnels ambulanciers répondant au décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente (AMU)**

|                               |                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dates, horaires</b>        | Durée de la formation : 21h<br>Session 1 : 10 + 11 + 12 Mars 2027.<br>Session 2 : 10 + 11 + 12 Mai 2027.<br>Session 3 : 17 + 18 + 19 Novembre 2027.         |
| <b>Lieux de formation</b>     | Lieu : IRFA – Tour marcel BROT - 2ème étage - 54035 NANCY cedex                                                                                             |
| <b>Public concerné</b>        | Ambulanciers diplômés d'état avant le 1er janvier 2023, participant activement aux missions à la demande du SAMU et ayant leur AFGSU 2 en cours de validité |
| <b>Nombre de participants</b> | 6 participants                                                                                                                                              |
| <b>Tarif</b>                  | 800 €                                                                                                                                                       |
| <b>Formateur</b>              | Formateurs IRFA, CESU et SAMU du CHRU de NANCY                                                                                                              |
| <b>PMR</b>                    | Locaux accessibles aux PMR                                                                                                                                  |
| <b>Restauration</b>           | Possible sur place, se renseigner au préalable.                                                                                                             |

**Les formulaires d'inscriptions devront être transmis à Mme FUMEY Emilie :**

- Par courrier : CHRU de Nancy  
 Direction des Ecoles et Instituts  
 Tour Marcel Brot  
 1 rue Joseph CUGNOT ☎ 03.83.85.15.02  
 CO 60034  
 54035 NANCY CEDEX
- Par mail : [e.fumey@chru-nancy.fr](mailto:e.fumey@chru-nancy.fr)

**Avant le :**

**Session 1 : 15 Février 2027**

**Session 2 : 19 Avril 2027**

**Session 3 : 25 Octobre 2027**

**Objectifs généraux :**

- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.
- Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions réglementaires d'application.

**La formation AMU proroge l'AFGSU 2 à condition d'être suivie avant l'expiration du délai de validité de quatre ans.**

**La formation reste accessible au-delà de ce délai, mais elle ne vaut alors pas recyclage de l'AFGSU 2.**

### Contenu :

- Module 1 : Cadre réglementaire (3.5h)
- Module 2 : Application des actes professionnels(14h)
- Module 3 : Recueil et Traçabilité (3.5h)

### Méthode mobilisée :

- Pédagogie active
- Echanges entre pairs
- Quizz pré-post test
- Jeux pédagogiques
- Simulation :
  - Ateliers procéduraux et manipulation dispositifs
  - Mises en situation professionnelle

### Méthodes d'évaluation durant la formation :

- Annonce des objectifs de la formation et recueil des attentes spécifiques du groupe.
- Pré test : évaluation des connaissances par un **quizz** de connaissances adapté à l'action.
- Rappel des apports de la formation au cours de l'action, recueil des besoins et échanges avec le groupe pour ajustements éventuels.

### Critères de validation pour chaque participant :

- Présence à la totalité des séquences
- Acquisition des connaissances.
- Acquisition de chaque geste technique au cours des séquences pratiques.
- Évaluation du comportement lors des mises en situation professionnelles simulées (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté tout en respectant la législation).

Obtention attestation de formation aux actes professionnels dans le cadre de l'AMU (IRFA NANCY).

Obtention attestation recyclage AFGSU 2 (pour 4 ans) : CESU 54.

### Méthodes d'évaluation post formation :

Evaluation immédiate de la formation (« à chaud ») via Questionnaire permettant de mesurer la satisfaction des professionnels sur les méthodes et supports utilisés, l'atteinte des objectifs annoncés, la correspondance entre le contenu de l'action et les attentes et l'axe de progression visant l'amélioration de l'action.